



CHÂTEAU DE VERSAILLES

---

**GUIDE PRATIQUE**

**DES VISITES AUTONOMES SCOLAIRES**

**Octobre 2016**

## **Vous souhaitez connaître les visites autonomes pour les jeunes visiteurs**

### **A qui s'adressent-elles ?**

Les visites autonomes réservées aux jeunes visiteurs – visites habituellement appelées visites SCOLAIRES – s'adressent aux groupes souhaitant visiter le Château de Versailles et comprenant au minimum 10 jeunes de moins de 18 ans. Chaque groupe ne doit pas excéder 30 personnes au total.

Ces visites peuvent être réalisées dans un cadre scolaire ou périscolaire (centre aéré, centre de loisirs, ...).

### **A quoi donnent-elles droit ?**

Les visites autonomes réservées aux jeunes visiteurs donnent accès à tous les circuits de visites ouverts du Château.

Ces visites sont gratuites :

- ▶ Pour les jeunes de moins de 18 ans
- ▶ Pour les adultes accompagnants les jeunes selon les quotas suivants :
  - . Maternelle : droit à 1 accompagnant pour 5 jeunes
  - . Primaire : droit à 1 accompagnant pour 10 jeunes
  - . Secondaire : droit à 1 accompagnant pour 15 jeunes

### **Adultes en surnombre :**

Si le groupe comprend des adultes supplémentaires non considérés comme accompagnants, ceux-ci ne doivent pas être plus de 3 et doivent acquitter un billet payant auprès du Centre de contact ou aux caisses groupes.

Si les adultes supplémentaires sont supérieurs à 3 vous devez prendre une réservation correspondante au nombre de personnes supplémentaires et prévoir un 2<sup>ème</sup> guide pour le groupe. Cette réservation est soumise aux règles de gestion pour une réservation non scolaire.

## **Vous souhaitez réserver une visite autonome pour les jeunes visiteurs**

### **Quand pouvez-vous le faire ?**

La réservation des visites autonomes ouvre le 1<sup>er</sup> du mois M-3 précédent la date de la visite. Vous pouvez alors réserver un créneau jusqu'à la veille de la date de votre visite, dans la limite des disponibilités.

### **Comment faire ?**

#### **Vous souhaitez réserver à l'avance un créneau de visite (avant J-7 jours)**

Vous vous adressez au Centre de contact. Le Centre enregistre votre réservation et vous communique votre échéance de confirmation.

Dans tous les cas, votre confirmation doit être reçue à l'adresse mail [visitesautonomes@chateauversailles.fr](mailto:visitesautonomes@chateauversailles.fr) au plus tard **15 jours** avant la date de votre visite. Si la réservation n'est pas confirmée, celle-ci est alors remise à disposition des autres groupes.

A réception de votre confirmation portant date, signature et cachet de l'établissement, le Centre de contact valide votre réservation et vous envoie votre billet par mail.

#### **Vous souhaitez réserver en dernière minute (entre J-7 jours et J)**

Vous pouvez vous adresser au Centre de contact ou aux caisses groupes sur place.

**Vous souhaitez vous adresser au Centre de contact :**

Le Centre enregistre votre réservation.

Il vous communique votre numéro de réservation/transaction et vous envoie votre billet.

**Vous souhaitez vous adresser aux caisses groupes sur place :**

Le caissier enregistre votre réservation et vous délivre vos billets.

**ATTENTION:**

Les visites scolaires étant gratuites aussi bien en basse saison qu'en haute saison, la demande de telles visites est très supérieure aux capacités d'accueil du Château et l'établissement se trouve fréquemment dans l'obligation de refuser des groupes.

Pour cette raison, il vous est demandé, lorsque le Centre de contact a validé votre réservation, de bien vouloir l'honorer.

Dans le cas où vous ne vous présenteriez pas le jour de votre visite, un forfait de 25 euros vous serait facturé.

2

**DUPLICATA**

**Vous souhaitez obtenir un duplicata de vos billets**

**A quelles conditions pouvez-vous le faire ?**

Vous êtes dans l'impossibilité de présenter les billets que vous avez payés au contrôle groupes autonomes d'accès du Château. Vous avez la possibilité d'obtenir des duplicata.

**Comment faire ?**

Vous vous adressez aux caisses groupes autonomes sur place.

Le caissier recherche votre réservation et vous délivre vos billets.

3

**REPORT**

**Vous souhaitez reporter la date de votre visite**

**A quelles conditions pouvez-vous le faire ?**

Vous pouvez reporter une seule fois la date de votre visite à 5 conditions :

- ▶ Si votre demande concerne une commande issue d'une réservation (aucun report n'est possible pour une commande issue d'un allotement ou d'une vente en ligne).
- ▶ Si votre demande concerne la totalité des billets de la commande.
- ▶ Si votre demande est émise au moins 7 jours avant la date de votre visite.

- ▶ Si une nouvelle date de visite est immédiatement fixée (date à fixer parmi les réservations ouvertes à la date de la demande de report).
- ▶ Si vous confirmez par écrit votre demande dans la journée.

### Comment faire ?

Vous vous adressez au Centre de contact qui identifie votre commande et recherche avec vous une nouvelle date de visite en fonction des disponibilités restantes.

Lorsque la nouvelle date de visite est identifiée le Centre modifie votre commande et vous communique, si nécessaire, vos nouvelles échéances de confirmation et de paiement.

Dans tous les cas, les conditions de confirmation et de paiement restent les mêmes que pour une réservation à l'avance classique

4

---

**RETARD**

---

### Définition

Un retard de 45 minutes est toléré pour les agences ayant prévenu et présenté un justificatif à l'accueil des groupes. Le groupe pourra alors passé sur le prochain créneau disponible. Au-delà de 45 minutes de retard, l'agence devra s'acquitter d'une nouvelle réservation sous réserve de places disponibles. En cas d'indisponibilité le groupe devra se munir de billets individuels et se rendre à l'entrée A sans possibilité de guidage ni d'accès coupe file.

5

---

**NON CONFORMITE**

---

### Définition

Tout groupe se présentant avec plus de 30 personnes sera mis en non-conformité par les chargés d'information culturelle ou les caissiers-contrôleurs.